



## Titre de sejour expiré depuis 5 ans

Par **Sheri**, le **24/08/2019** à **09:34**

Bonjour

Mon ami est américain. Papa d'un petit garçon né en France il y a 7 ans. La mère est américaine. Le couple est séparé. L'enfant et la mère vivent de manière régulière en France. Mon ami n'a pas renouvelé sa carte de sejour depuis 2014. Une fois ses études terminées en France, il travaille en tant qu'auto entrepreneur et s'est déclaré à l'URSSAF depuis 2015, il paye des cotisations.

Il souhaite désormais régulariser sa situation en France où il reside depuis 7 ans. Il a peur d'aller a la prefecture pour se régulariser et a peur d'être expulsé ?

Merci d avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2019** à **09:42**

Bonjour,

Qu'il se fasse assister d'un avocat.

Par **Sheri**, le **24/08/2019** à **14:09**

Bonjour

Oui en effet ça parait évident mais nous n avons pas un budget de fou. Donc si on peut se débrouiller sans on le fera.

Merci

Par **Tisuisse**, le **24/08/2019** à **14:37**

Avec les risques d'une erreur qui vous sera préjudiciable et aura pour résultat d'être débouté

de la demande.

Par **youris**, le **24/08/2019** à **14:59**

bonjour,

si votre ami ne veut pas aller à la préfecture, il ne sera jamais régularisé.

à défaut d'aller en préfecture il devra retourner dans son pays pour demander dans un consulat de france un visa long séjour.

pour être auto entrepreneur ou simplement travailler en france, l'étranger doit disposer d'un titre de séjour l'autorisant à travailler.

le passage par la case préfecture me semble obligatoire.

salutations

Par **Sheri**, le **24/08/2019** à **15:38**

Bonjour

Merci beaucoup!